Photo

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTION 2023-2024

IDENTIFICATION ELEVE				
Nom : Pr	énom :			
Sexe : Féminin Masculin Na	ationalité :			
Né(e) le :à Pays :Dép	partement :Commune :			
Adresse de l'élève :				
Téléphone de l'élève : Ma	ail de l'élève (obligatoire) :			
SCOLARI	TE 2022/2023			
Doublement : OUI NON				
Régime demandé :	demi-pensionnaire interne 4 Jours 5 Jours			
Transport : autocar Train	Autre :			
	CTIONS			
3PMET □				
CAP 1 ^{ère} année PSR □ CAP 2 ^{ème} année PSR □	AAGA CATMFC			
BAC PRO ASSP: seconde BAC PRO ASSP: première BAC PRO ASSP: terminale	option euro □ option euro □ option euro □			
BAC PRO PIPAC seconde BAC PRO BIT première BAC PRO BIT terminale	option euro option euro option euro			
2 Générale et Technologique : Langues vivantes : LV1 : Anglais LV2 : ☐ Espagnol Enseignements d'exploration : ☐ Bioto Options EPS (hand, orientation): ☐ C	_			
BAC Technologique ST2S: première	terminale Options EPS (hand, orientation): OUI NON			



SCOLARITE ANTERIEURE 2022/2023				
Provenance :	·	tement :		
Nom et adresse de l'établisseme	ent :			
Section/Classe : Options/langue vivante : Ang	ılais 🗆 Espagnol	☐ Allemand ☐ Autre :		
REPRÉSENTANT LÉGAL et lieu de vie de l'élève				
Lien: ☐ Mère ☐ Père ☐ Ascendant ☐ I	Fratrie	SE Tuteur Elève lui-même Assistant familial Educateur énom :		
Adresse :				
Commune :		Code Postal :		
@ courriel (obligatoire):		Accepte les SMS oui□ non□		
Autorise à communiquer son ad	resse postale et son	courriel		
Profession ou catégorie sociopre	ofessionnelle (Code)):voir liste jointe)		
A contacter en priorité 🗆				
	REPRÉSENT	TANT LÉGAL		
Lien: ☐ Mère ☐ Père ☐ Ascendant ☐ I		SE Tuteur Elève lui-même Assistant familial Educateur		
Adresse :				
Commune :		Code Postal :		
	🕾 travail :			
@ courriel (obligatoire):		Accepte les SMS oui□ non□		
Autorise à communiquer son ad	resse postale et son	courriel		
Profession ou catégorie sociopre	ofessionnelle (Code)):voir liste jointe)		
A contacter en priorité 🗆				
PERSONNE A	AYANT LA CHAR	RGE EFFECTIVE DE L'ELEVE*		
Lien: ☐ Mère ☐ Père ☐ Ascendant ☐ I		SE Tuteur Elève lui-même Assistant familial Educateur énom:		
Adresse :		<u> </u>		
Commune :		Code Postal :		
	🕾 travail :			
@ courriel (obligatoire):		Accepte les SMS oui□ non□		
Autorise à communiquer son ad	resse postale et son	courriel		
Profession ou catégorie sociopre	ofessionnelle (Code)):voir liste jointe)		
A contacter en priorité □				

^{*}La personne en charge lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire

	Responsable	qui paie les	frais scolaire	?S		
Nom :			maio occiano			
Prénom :						
Adresse :						
Commune :		Code	Postal :			
			e portable	:		
RIB OBLIGATOIRE						
	Autre p	ersonne à d	contacter			
Lien:						ateur
			® portable	:		
ÉLÈVE	MAJEUR ou qui a	itteindra la r	najorité en co	urs d'année) :	
"J'ai l'intention de f (autorisations d'abse	· -		les droits qui	découlent d	e ma	majorité
	Oui	□ Non				
			Signature de l'	élève,		

Le responsable légal a pris connaissance de l'intention de l'élève et des conséquences de cette décision sur la scolarité de l'élève.

Signature du responsable légal.

Information des familles

A quoi sert cette fiche?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans Siècle (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD. Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- Au niveau de l'établissement : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent
- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- Au niveau académique : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Dans les centres d'information et d'orientation : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- Au sein des collectivités territoriales :
- dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
- dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
- dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial;
- dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr

via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD

ou par courrier adressé au : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socioprofessionnelles

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Codes à reporter en page 3			
	(rubrique "représentants légaux")			
Code	Libellé			
	AGRICULTEURS EXPLOITANTS			
10	Agriculteurs exploitants			
	ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE			
21	Artisans			
22	Commerçants et assimilés			
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus			
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES			
31	Professions libérales			
33	Cadres de la fonction publique			
34	Professeurs, professions scientifiques			
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise			
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise			
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES				
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés			
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
44	Clergé, religieux			
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique			
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise			
47	Techniciens			
48	Contremaîtres, agents de maîtrise			
	EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique			
53	Policiers et militaires			
54	Employés administratifs d'entreprise			
55	Employés de commerce			
56	Personnels des services directs aux particuliers			
	OUVRIERS			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel			
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal			
64	Chauffeurs			
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport			
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel			
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal			
69	Ouvriers agricoles			
74	RETRAITES			
71	Retraités agriculteurs exploitants			
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise			
74	Anciens cadres			
75 77	Anciennes professions intermédiaires			
77	Anciens employés Anciens ouvriers			
78				
04	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE			
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé Militaires du contingent			
83				
84	Elèves, étudiants			
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)			
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)			